

Le 28 avril 2010

Monsieur Robert Cloutier
Président du conseil d'administration
Investissement Québec
393, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU
TRAVAILDéposé le : 29 avril 2010No. : CET- 53Secrétaire : Catherine Grétag.**Objet : Rémunération incitative 2009-2010**

Monsieur le Président du conseil d'administration,

Je vous informe de la situation concernant la rémunération incitative de 2009-2010 applicable à l'ensemble du personnel de la Société ainsi que d'une prise de position personnelle au regard de ce sujet.

I. Rémunération incitative 2009-2010

D'entrée de jeu, je tiens à vous faire part que j'apprécie énormément la décision du conseil d'administration du 13 avril dernier relativement au dégageant d'un montant de 4 013 617 \$ au titre de rémunération incitative qui aurait pu être versé à l'ensemble du personnel de la Société. Le dégageant de cette somme repose sur la performance exceptionnelle de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars dernier.

Je vous rappelle que :

- 2030 interventions financières ont été autorisées, soit plus de 136 % de l'objectif initial;
- la valeur des financements (1 565,4 M\$) représente 246 % de l'objectif initial;
- 80 projets d'investissements étrangers ont été réalisés, ce qui représente 160 % de la cible originale;
- les frais d'administration sur portefeuille se sont maintenus à 0,72 %, ce qui indique l'amélioration de la productivité de la Société;
- tous les autres objectifs de la Société ont été largement dépassés;
- tout le personnel de la Société s'est mobilisé dans le but de contribuer davantage à la mission de la Société et plus spécialement à redoubler d'ardeur pour supporter les entreprises au prise avec la crise que nous avons connue en 2009-2010.

.../2

Bien que je considère que le montant initialement dégagé soit amplement justifié, j'ai décidé que le montant qui sera versé à l'ensemble du personnel pour leur performance en 2009-2010 sera le même que celui qui a été versé en 2008-2009, soit 1 897 024 \$. Les membres de mon comité de direction m'appuient totalement dans cette démarche.

II. Situation personnelle

En ce qui me concerne, encore une fois, je tiens à vous témoigner mon appréciation quant à l'évaluation de ma performance pour 2009-2010 et du fait que le conseil d'administration a autorisé le dégagement de 15 % de mon salaire à titre de rémunération incitative. Le conseil d'administration a également autorisé une augmentation paramétrique de mon salaire au 1^{er} avril dernier.

Je vous informe, Monsieur le Président, que je renonce au montant de la rémunération incitative qui aurait pu m'être versé pour 2009-2010. Je renonce également à l'augmentation paramétrique pour 2010-2011.

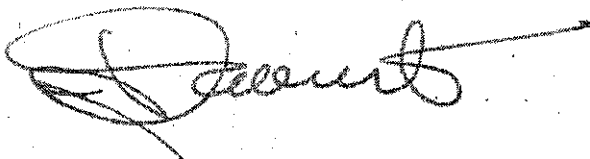
Par ailleurs, je comprends que le ministre des Finances a exprimé le souhait de rencontrer les présidents et chefs de la direction des sociétés d'État assujetties à la Loi sur la gouvernance. Je peux vous assurer de ma disponibilité et de mon entière collaboration aux travaux du ministre des Finances.

En conclusion, Monsieur le Président, Investissement Québec fait preuve d'une grande maturité dans ces circonstances.

Enfin, j'apprécierais que les informations me concernant soient traitées avec la plus grande discrétion possible.

Vous voudrez bien informer le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de ces décisions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du conseil d'administration, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Daoust